

DROIT DE REPONSE

Monsieur le président de la FFESSM,

Personnellement mis en cause par votre courriel en date du 12 mai 2021 joint pour mémoire et dont vous trouverez les propos visés surlignés, propos qui portent atteinte mon honneur, à mon intégrité, à ma réputation, en ma qualité de trésorier de la FFESSM, j'entends exercer le droit de réponse que me confère la loi, en particulier l'article 6 de la loi N° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Vous disposez d'un délai de 3 jours à réception de la présente, pour adresser le droit de réponse ci-dessous à l'ensemble des destinataires visé par votre mail en annexe. A défaut, j'entends me réserver l'exercice de toute voie de droit de nature à assurer la défense de mes intérêts.

Texte du droit de réponse :

« Le 12 mai 2021, Monsieur Di Méglio s'étonne et met en cause le trésorier sortant à propos des difficultés rencontrées avec le système informatique. Mr Di Méglio est pourtant secrétaire général de la FFESSM de 2009 à 2017. Il est également membre du Comité Directeur National de 2017 à 2021. Il dispose du même niveau d'information que tous les autres membres du CDN.

Quant-au trésorier il n'est qu'exécuteur des dépenses dont le président est le seul ordonnateur, comme le savent tous les présidents de club.

Dans ces conditions, mettre en cause le trésorier en qualité de décisionnaire du projet informatique ne peut procéder que d'une grave méconnaissance du fonctionnement du bureau de l'organe national ou d'une volonté de nuire, en l'occurrence, à ma réputation.

Par respect de mon engagement au sein de l'équipe précédente, engagement que je partageais au même titre que Mr Di Meglio, je ne me suis pas permis d'exposer les conflits internes autour du dossier informatique.

Aujourd'hui attaqué, il me faut me défendre :

Je relèverai simplement que :

- Le projet des outils numériques a été logiquement mené par le Président, Jean-Louis Blanchard, assisté d'un chef de projet, Anne-Edith Curé, ainsi que le secrétaire général et son adjoint.
- En juillet 2019, en l'absence de mise en place antérieure d'un site test, le basculement simultané vers un nouveau site internet et un nouvel outil de gestion de la base de données, s'est avéré catastrophique.
- Depuis le lancement du projet, en 2018, les règlements des factures ont été ordonnés par le Président. Le niveau de facturation n'a été connu par le trésorier, à chaque étape, qu'après la réalisation des prestations ordonnées par le président de la FFESSM.

DROIT DE REPONSE

S'il s'est avéré que le budget initialement annoncé a été largement dépassé, je n'ai pu alerter, dans mon rôle de trésorier, qu'après avoir eu connaissance à chaque fois du montant des facturations. Il est à noter que, alerté par mes remarques comme les autres membres du comité directeur, Monsieur Di Méglio n'a émis aucun commentaire sur l'explosion des coûts jusqu'à la campagne électorale.

- Depuis mars 2020, le Président a négocié le contrat de Tierce Maintenance Applicative (TMA) assisté par la Chef de Projet.
- En mars 2021, le trésorier, à l'instar des autres membres du comité directeur, s'est vu présenter par la chef de projet la proposition du contrat de TMA dont il ignorait tout jusqu'alors du contenu technique et contractuel. Contrairement à ce qu'affirme Mr Di Méglio ça n'est donc certainement pas le trésorier qui a pu faire la présentation de ce contrat en séance.
- De surcroît, la crise du COVID, les outils de télétravail n'ont certainement pas aidé à l'achèvement de ce projet. Comme le rappelle en effet Mr Di Méglio, un tel contrat de maintenance ne pourra s'appliquer qu'après réception du projet qui, selon le même Mr Di Méglio n'est toujours pas faite »

Il est impératif que les propos du mail cité soient publiquement corrigés afin de ne pas porter atteinte à mon intégrité dans la gestion de ce dossier dans lequel je n'ai aucunement été ordonnateur ou décideur.

Recevez l'expression de mes salutations distinguées.

J-L Dindinaud.

ANNEXE : texte du courriel du 12 mai surligné.

----- Mail transféré -----

De: "Frédéric DI MEGLIO - Président FFESSM" <secretariat@ffessm.fr>

À: xxxx

Envoyé: Mercredi 12 Mai 2021 17:45:09

Objet: Problème de connexion site ffessm

Destinataires : Présidentes et Présidents des clubs associatifs et gérantes et gérants de SCA

Chères et chers collègues,

Vous avez été un certain nombre à le constater samedi dernier, le site fédéral a été à nouveau

DROIT DE REPONSE

indisponible en connexion pour l'accès aux "espace Club" et «espace adhérent», interdisant en particulier la délivrance de licences ou de brevets.

Nous sommes bien évidemment mobilisés à 100% pour fiabiliser le nouveau Système informatique fédéral. Nous sommes bien conscients des enjeux pour chacun de vous, mais nous héritons d'un projet informatique qui malgré les budgets et le temps engagés n'est toujours pas bien finalisé et contient encore de nombreux buggs.

Compte tenu de l'impact pour votre activité, je tenais à vous faire un point en toute transparence sur la situation à ce jour :

Depuis notre élection fin mars dernier, nous avons mené un rapide audit sur le projet informatique et découvert une situation frisant parfois l'absurde, connue depuis longtemps par une partie de l'équipe précédente (Président, Secrétaire Général et Trésorier Général au moins) et qui a donné lieu à une hémorragie financière colossale.

Cette situation est la suivante :

- sans revenir sur les nombreux problèmes de développement voire de conception par les équipes expertes du nouveau système informatique de juillet 2019 à début 2021.
- la récupération des données de l'ancien système informatique a été réalisée de façon rocambolesque et a porté atteinte à l'intégrité des données (ce qui ralentit le système).
- une société d'aide à la maîtrise d'ouvrage (Alysia, coût en honoraires 5000 euros par mois) a été sollicitée en cours de projet pour gérer la suite du développement et limiter l'envol des surcoûts. Ce fut une bonne chose.
- En fin de mandature, le système informatique n'était pas terminé, et à ce jour, il existe encore de nombreux buggs, dont la correction n'a pas été budgétée et qui sont bloquants (cf l'incident du week-end dernier). J'ai ainsi découvert il y a quelques jours que ce type de problème bloquant de connexion est intermittent. Et c'est parce qu'il s'est produit un week-end que j'en ai été informé en direct personnellement par divers clubs.
- Par ailleurs, l'application n'étant pas terminée, elle ne fait encore l'objet d'aucun contrat de tierce maintenance applicative signé.
- Le contrat de tierce maintenance négocié (et non signé) par l'ancienne équipe n'est pas en l'état recevable.

Pourquoi ne signons-nous pas rapidement de contrat de maintenance et d'astreinte ?

Le contrat de maintenance, dit TMA (tierce maintenance applicative) était attendu depuis de nombreux mois. Un rapport de Comité Directeur National de décembre 2020 signalait que la discussion sur cette TMA attendait la présence de l'ancien Trésorier Général depuis septembre pour l'aspect financier. Ce fut seulement mi février 2021 que le Trésorier Général vint au siège pour rencontrer la Société Isia. Ce contrat négocié par l'ancienne équipe et présenté en catastrophe par l'ancien Trésorier Général en fin de mandature lors du CDN de l'élection de fin mars dernier et laissé en signature à l'équipe suivante, n'est pas encore acceptable en termes de coût.

On comprend bien qu'avec un projet dont le budget est passé d'une vague estimation de 250.000 euros à près de 1.5 millions d'euros, il n'est pas recevable de signer un contrat de maintenance qui

DROIT DE REPONSE

nous engage pour l'équivalent de 360.000 euros par an en l'état du projet de contrat.

Les actions engagées par la nouvelle équipe :

Nous avons 2 consultants informatique seniors dans l'équipe CDN qui ont repris le dossier en collaboration avec Alysia. Ils ont également pris contact avec les membres de l'ancien CDN impliqué dans le projet technique (nous remercions sincèrement ces derniers dont Seb l'ancien Secrétaire Général et Anne Edith très constructifs pour nous aider). Nous cherchons le meilleur compromis avec le prestataire en charge du développement pour :

- Finaliser et sécuriser l'application
- Renégocier un contrat de tierce maintenance qui ne porte que sur de la maintenance, avec une hot line, des astreintes, des objectifs de performance, voire des évolutions réglementaires.

Malheureusement, cela prend du temps, chaque partie défend ses propres intérêts.

Je suis bien conscient de l'énorme gêne occasionnée pour chacun de vous et au nom de la Fédération, je prie chacun de nous excuser.

Nous œuvrons depuis le début de notre mandature dans l'intérêt des clubs et sca, nous finalisons d'ailleurs un projet de licence à coût réduit (impact porté par le national) pour la période estivale, pour favoriser le recrutement de nouveaux licenciés sans pour autant impacter le budget des régions et des codeps fragilisés par la crise covid.

Nous reviendrons vers vous avec des infos sur ce sujet.

Bien à vous... et plein d'espérance.

Frédéric Di Meglio

Président de la FFESSM

24 Quai Rive Neuve 13007 Marseille FR